

Tir à l'arc

Lieu de pratique : Stade Paul Durot, Bd Joseph Hentgès, 59113 Seclin

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

L'épreuve de tir à l'arc est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Les règles officielles de la **Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA)** constituent la référence réglementaire de la discipline. Des adaptations peuvent toutefois être mises en œuvre afin de répondre aux contraintes d'organisation et à l'esprit du sport d'entreprise propre aux JNSE.

Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

Article 3 : Tournois proposés

Pour cette discipline, qui se pratique en catégorie **Open**, quatre tournois distincts sont proposés :

- Un tournoi individuel homme,
- Un tournoi individuel femme,
- Un tournoi par équipe homme
- Un tournoi par équipe femme.

Les arcs proposés pour ces 4 tournois sont :

- Arcs classiques,
- Arcs à poulies.
- Arcs nus

Article 4 : Composition des équipes

Le tournoi par équipes se dispute avec **3 archers** par équipe.

Les équipes peuvent être composées d'archers issus de la **même entreprise** ou de **plusieurs entreprises différentes**.

Article 5 : Format de la compétition et déroulement d'une épreuve

Les équipes sont constituées avant le début de la phase de qualification de l'épreuve individuelle. Aucune modification dans la composition des équipes ne sera ensuite possible.

Phase de qualification :

- **2 x 12 volées de 3 flèches**

Tir à 30m

- **Arcs Classiques*** : Mixte (*Les équipes avec des arcs nus seront classées dans cette catégorie)
- **Arcs à Poulie**** : Mixte (*Les équipes mixtes avec des arcs à poulie et des arcs classiques seront classées dans cette catégorie)

Présence obligatoire des participants **au moins 1 heure avant le début des tirs.**

Article 6 : Classements et récompenses

Le calcul se fait **par sets** :

- 2 points : volée gagnée
- 1 point : égalité
- 0 point : volée perdue

La **première équipe atteignant 5 points** remporte le duel

Les récompenses sont attribuées aux trois premiers des classements individuels et par équipes.

Article 7 : Equipements et matériel

Les participants doivent utiliser un matériel conforme et qui respectent les dispositions suivantes :

- Tous types de flèches autorisés (carbone, aluminium, etc.)
- Puissance maximale des arcs : 60 livres

Blasons :

- 80 cm pour arcs classiques et arcs nus
- Tri-spots de 60 cm pour arcs à poulie

Flèches

- Longueur maximale des pointes : 9,3 mm
- Diamètre maximal : 9,4 mm

Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

Sauf spécifications particulières, les règles de la **Fédération Française de Tir à l'Arc** s'appliquent.

Article 9 : Sécurité et comportement

Les archers doivent respecter strictement :

- Les consignes de sécurité,
- Les zones de tir,
- Les ordres de tir et de récupération des flèches.

Les participants doivent respecter les valeurs du sport d'entreprise : fair-play, respect des adversaires, des officiels et du matériel.

Une attitude antisportive ou un manquement grave au règlement peut entraîner :

- La perte du match,
- L'exclusion du tournoi,
- Sanctions disciplinaires.

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Les horaires détaillés toute information complémentaire seront communiqués sur le site Internet des Jeux ou par l'organisation avant le début de l'épreuve.

